BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°034-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2016-004/PRES DU 05 OCTOBRE 2016 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°5859-BF CONCLU LE 07 JUILLET 2016 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET DE TRANSPORT ET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES URBAINES (PTDIU)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 mai 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-004/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°5859-BF conclu le 07 juillet 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement relatif au financement du Projet de transport et de développement des infrastructures urbaines (PTDUI).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

Ouagadougou, le 22 mai 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Troisième Vice-président



Juliette BONKOUNGOU/YAMEOGO

Le Secrétaire de séance



Bachir Ismaël OUEDRAOGO